

L'ETOILE DU NORD

Imprimé et publié par ALBERT GERVAIS... ABONNEMENT: Un an, payé d'avance... 75 cts Dans un rayon de 40 milles... 50c

L'ETOILE DU NORD, JOLLETTE, JEUDI, 5 MARS 1903

Léon XIII dépasse 93 ans

Sa Sainteté le Souverain Pontife vient d'atteindre ses 93 années. Le 2 mars, Notre Saint Père le Pape célébrait outre son jubilé pontifical, le 95ième anniversaire de sa naissance. Ce qui étonne chez ce vénérable vieillard plus que nonagénaire, c'est moins sa longévité remarquable que l'étonnante vigueur et la prodigieuse activité qu'il manifeste dans tous les actes de sa vie usuelle et dans toutes les fonctions qui relèvent de sa triple royauté. Rien n'échappe à sa sollicitude, rien n'est indifférent à son administration des affaires multiples de l'Eglise universelle. Il ne laisse rien aller au hasard; depuis la diplomatie politique jusqu'aux sphères presque inaccessibleles du dogme et de la morale. Le saint capitul du Vatican dirige tout avec sagesse, et les membres du Sacré Collège sont tous les jours étonnés eux-mêmes de la somme immense de besogne et d'affaires qu'il traite et qu'il expédie sans relâche. De concert avec toute la catholicité nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'il plaise au divin fondateur de l'Eglise de conserver encore longtemps, son vicaire et son représentant sur la terre, pour la direction de sa sainte épouse et la joie et la consolation de ses nombreux enfants. Léon XIII, en dépit des avis de son médecin le Dr Laponi, a tenu à rencontrer dans la Bibliothèque du Pape, les cardinaux au nombre de 42, et Sa Sainteté leur a adressé la parole pendant une demi-heure. Arrivé tremblant et courbé dans la salle des réceptions, le Saint Père a paru après l'audience avoir retrouvé une grande force physique. Quel prodige de vitalité!

De l'Hygiène

A la demande des autorités du collège Joliette, M. le Dr J. I. Desroches, de Montréal est venu donner mardi soir devant les élèves et le personnel enseignant de l'institution une belle et très utile conférence sur l'Hygiène. Ce travail a été bien écouté et M. le conférencier fort applaudi et chaleureusement remercié.

L'hon. Tarte dans Ontario

Une lettre publiée dans les journaux locaux suggère aux électeurs libéraux et conservateurs de s'entendre pour offrir la candidature à l'honorable M. Tarte, dans Peterboro Ouest, aux prochaines élections générales.

A la Cour d'Appel

Les verdicts du jury dans les causes de Gosselin et de Mathurin, accusés tous deux de meurtres, avaient été réservés à la décision de la Cour d'Appel, sur certains points de droit.

Au Nouveau Brunswick

Les élections provinciales de cette province ont eu lieu samedi dernier; le gouvernement Tweedie-gouvernement de coalition—est sorti avec une majorité très forte, bien qu'amoindrie.

Séance au Collège Joliette

A l'occasion de la fête de St-Thomas d'Aquin, les élèves de la classe de Philosophie Ire année, ont fait les frais d'une jolie séance littéraire et dramatique, qui a obtenu un beau succès, hier soir.

A Maskinonge

Mardi, M. Hormisdas Mayrand, cultivateur de St-Léon a été élu par acclamation, député fédéral de Maskinonge en remplacement de l'honorable Legris, nommé sénateur.

Budget de la Ville de Joliette pour 1902

L'état qui suit a été mis devant le Conseil de la Ville de Joliette à sa séance du 14 janvier courant et fait voir les revenus et les dépenses de la ville pour l'année expirée le 31 décembre 1902.

RECETTES: Taxes foncières... \$ 7365.52, locatives... 599.52, commerciales... 628.79, professionnelles... 81.00

MARCHÉS: Etaux... 928.75, Cabanes... 38.00, Voitures... 578.81, Pesées... 243.61

LUMIERE: Compensation... 5368.34, Fournitures... 63.61

AMENDES: Infractions... 57.50

Licences: Eglise... 17.78, A queduc, compensation... 7483.86, Divers... 1629.87, Emprunt... 30690.00

DEPOT REBIN: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

DEPENSES: 2 Billets payés... \$ 10651.00, Fonds d'amortissements... 700.00, Intérêts... 10075.14, Salaires... 4822.00

La session de Québec

Le discours du trône a été lu aux membres du Conseil Législatif et aux membres de l'Assemblée Législative par Son Honneur Sir Louis Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de la province; le représentant de Sa Majesté était accompagné de son état-major militaire.

Le discours du trône, après la bienvenue aux membres de la législature, rappelle l'événement du Couronnement du Roi Edouard VII et de la Reine Alexandra, le 9 août dernier; il fait allusion à la sérieuse maladie du Souverain qui avait retardé la mémorable cérémonie. Il rappelle aussi les fêtes jubilaires de l'Université Laval et la mort de l'honorable Deschênes. La question de la colonisation et de l'agriculture occupe une place spéciale dans le discours du trône, ainsi que celle du pont de Québec.

La demande de la province de Québec conjointement avec les provinces sœurs pour l'augmentation du subside fédéral annuel est mentionnée, avec aussi la conférence interprovinciale du 18 décembre dernier.

Les principales mesures ministérielles seront des bills pour la ratification d'un contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul, pour le maintien de l'Ecole de Réforme à Montréal et celui avec la communauté des Sœurs de la Charité pour la garde et le soin des aliénés de Beauport et de St-Ferdinand d'Halifax; une refonte de la loi électorale de la province; une loi générale régissant les corporations de cités et de villes.

Trois nouveaux députés ont été présentés à la Chambre, ce sont M. Caron, député de l'Islet, présenté par M. Roy, de Montmagny et M. Chicoine; M. St-Pierre, député de Stanstead, présenté par l'honorable Leblanc et M. Chicoine; M. Bissontette, député de Soulanges, présenté par l'honorable L. P. Pelletier et M. J. Tellier.

MM. St-Pierre et Bissontette, conservateurs ont pris leurs sièges dans les rangs de l'opposition. M. Caron, élu comme indépendant après son siège à la droite.

Ces trois nouveaux membres ont été élus en remplacement de l'honorable Deschênes, Lovell et Bourbonnais respectivement.

Les débats sur l'adresse ont été courts au Conseil Législatif; elle y a été adoptée après des discours des honorables Lanctôt, McCaskill et des honorables T. Chapais, Pérodeau et Archambault. Le Conseil s'est ajourné vendredi dernier au 10 mars courant.

A la Chambre d'Assemblée, les débats sur l'adresse ont commencé vendredi et ont été ajournés à lundi puis continués.

Les honorables Flynn, L. P. Pelletier, LeBlanc, Parent, Gouin et Robitaille prirent part à la discussion. L'adresse a été votée sur division.

Les élections annuelles de l'Union Musicale de Joliette ont eu lieu en février dernier, ont donné le résultat suivant:

Patrons: Les Honorables Juges G. Baby et C. C. de Lorinier, Rév. P. Beaudry, curé; A. Renaud, ex-Maire; Président honoraire, J. M. Tellier, Maire; Vice-président honoraire, F. O. Dugas, M. P.

Membres honoraires: E. G. Piché, Pro-maire, F. Rivet, Alex. Rivard, M. H. Leprohon, G. Landreville et Albert Gervais.

Officiers actifs: Président, Dr J. J. Sheppard; Vice-Président, Dr J. C. Bernard; Sec. Trésorier, J. T. Gaudet.

Comité: E. Prévost et T. Gravel, Chef, L. A. Ringuet.

Un vote de remerciements aux officiers sortant de charge fut adopté unanimement.

Nouvelle paroisse canadienne dans l'Archidiocèse de Boston

Le Rév. J. L. Lévesque vient d'être nommé curé des Canadiens-français de Newburyport.

Cette paroisse renferme de 1200 à 1400 âmes.

Il n'y a pas d'église ni de presbytère. Les cérémonies religieuses se feront dans un grand salle appelée "Washington Hall".

M. l'abbé Lévesque est né le 19 mars 1855. Il a été ordonné prêtre le 29 juin 1882. Il débata dans le ministère comme chapelain du pénitencier de St-Vincent de Paul, fut ensuite vicaire à St-Joseph de Montréal et à Joliette.

Il fut curé pendant cinq ans dans le diocèse de Sherbrooke. Il passa ensuite aux Etats-Unis où il fut vicaire pendant sept ans à St-Joseph de Salem, Mass. Il fut ensuite chapelain des Frères de Charité à Boston, pendant deux ans; enfin desservant à Lynn, Mass., depuis un an.

M. l'abbé Lévesque a fait son cours classique au collège de Joliette, et ses études théologiques à l'Université d'Ottawa.

UN GROS RHUME Ne peut être guéri que par le TAROL ou Sirop de Goudron et d'Huile de Foie de Morue, du Dr Ed. Morin.

ROGNONS ET DYSPESIE "Pilules de Viel" et "Sirop Végétal Viel"

ST-LIGUORI Le 28 février dernier, est décédé, Madame Adélaïde Pelletier, épouse de feu M. Michel Laponie, à l'âge de 91 ans, après une maladie de six semaines. La défunte laisse pour déplorer sa perte sept enfants, dont six garçons et une fille.

Les funérailles ont eu lieu en cette paroisse lundi dernier.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Narcisse Lachapelle, cultivateur estimé de cette paroisse, décédé mardi après-midi après une maladie de quinze jours seulement et muni des sacrements de notre Sainte Eglise.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse et dix enfants. Il était âgé de 40 ans. Les funérailles ont eu lieu ce matin.

Nos condoléances à la famille.

RAWDON Les amateurs de ce florissant village vont à organiser pour la fête de St-Patrice, le 17 mars une grande soirée dramatique et musicale au profit du magnifique couvent qui a été construit cet hiver et auquel on est à mettre la dernière main.

La séance aura lieu le 17 mars au soir dans une des vastes salles du couvent. Le public sera invité à passer quelques heures des plus agréables tout en faisant une bonne œuvre.

LANORAIE

Les 23 et 24 février dernier, a eu lieu au couvent des Révères Sœurs de la Providence un concours de charité.

L'assistance à ce concours fut très nombreuse. De toute part on est venu encourager cette œuvre qui est une œuvre par excellence. Le soir du second jour un banquet splendide était offert aux généreux visiteurs sous le patronage de M. l'abbé F. Mondor, curé de la paroisse. A la table d'honneur on a remarqué avec plaisir la présence de l'honorable J. Israël Tarte ex-ministre des Travaux Publics. Parmi les autres convives étaient aussi présents MM. Jos. Robillard, J. Tarte, fils, journaliste, J. Edouard Robillard, fils, marchand, tous de Montréal; J. A. Beauchamp, vicaire, les Révères Frères de l'école modèle de St-Viateur, Jos. Ferland, P. H. Lavallée, médecins, L. Poitras, notaire, tous de Lanoraie. Durant le banquet, pendant que le palais dégustait les mets succulents, l'oreille était charmée par des morceaux de musique exécutés par la fanfare de l'endroit sous la direction du Dr Ferland. Au milieu de ce concert harmonieux on eut l'heureuse idée d'insérer un chant intitulé "Sol canadien". Comme si on eût voulu à l'idée de religion qui enfante les œuvres de charité joindre celle de la patrie canadienne. C'est qu'en effet le sol canadien est une terre où les œuvres purement chrétiennes prennent facilement racine.

Le résultat obtenu a été des plus heureux. Ce qui a largement contribué au succès de cette œuvre, c'est les concours qui eurent lieu entre MM. Dr Lavallée et J. B. Coderre, commis-voyageur. Deux montres de valeur étaient en jeu; l'une devant être raffée, l'autre offerte comme prime à l'un des deux concurrents qui devait présenter le plus d'argent. En dépit des généreux efforts de M. J. B. Coderre, le Dr Lavallée a remporté la palme. Le montant déposé par ce dernier représentait la somme de \$132.00. L'autre montre a été gagnée par M. Charles Robitaille de St-Sulpice.

Nos plus sincères félicitations aux heureux gagnants.

Le but de ce concours était de pourvoir aux besoins des pauvres et des orphelins recueillis de part et d'autre et entretenus par les religieuses de la Providence. Au nom de ces pauvres et ces orphelins, nous remercions bien cordialement ceux de la paroisse de Lanoraie et des paroisses environnantes qui ont bien voulu concourir chacun à sa manière à cette œuvre qui est une œuvre essentiellement chrétienne.

Aimons à verser l'aumône dans le sein des pauvres, ce n'est pas une perte, c'est un gain.

"Qui donne aux pauvres, prête à Dieu". UN TÉMOIN.

M. J. B. Sansregret, hôtelier, a obtenu, du Conseil Municipal, à sa séance du 3 mars, le renouvellement de sa licence, et sollicite l'encouragement du public voyageur.

TERREBONNE Les élèves de la classe de Lettres du Collège de Terrebonne ont tenu une assemblée ces jours derniers, sous la présidence de M. Ernest Lachapelle.

Il a été proposé par M. N. Desjardins, secondé par M. Jos. Guinard: Que les élèves de la classe des Lettres ont appris avec regret la mort de leur confrère M. Arthur Homère Paquet, fils du Dr E. G. Paquet de Hull.

Que les élèves se font un devoir d'offrir à la famille, leurs plus sincères sympathies.

Proposé par M. A. Provost, secondé par M. Léon Despatie, copie de présentes résolutions soient envoyées à la famille et aux journaux.

V. DESJARDINS, Sec. temporaire.

St-Roch de l'achigan A une session du conseil de cette municipalité, en date du deux mars courant, M. Placide Dugas a été nommé maire de ce conseil en remplacement de M. Amédée Laramee qui avait donné sa démission pour cause de maladie.

St-Théodore de Chertsey M. Olivier Lapiere, a été réélu maire de cette paroisse pour la douzième fois. M. Jules Brault a été choisi pour la vingt-cinquième fois secrétaire de cette municipalité.

Nos félicitations.

STE-ELISABETH Nous avons appris avec regret la mort de madame Maxime Boisvert, née Alexandrina Desrochers, fille de M. Urgel Desrochers de St-Thomas de Joliette, arrivée en cette paroisse mardi dernier à l'âge de 32 ans et 8 mois, victime de la consommation.

La défunte laisse pour déplorer sa perte un époux et 7 enfants. Les funérailles ont eu lieu ce matin au milieu d'une assistance nombreuse de parents et d'amis.

Nous présentons nos condoléances aux familles Boisvert et Desrochers.

WILFRID GAUDET, Secrétaire.

TEINTURES ELECTRIQUES se vendent partout pour teindre les laines du printemps. Voyez-les dès aujourd'hui. 5-19

L'Ordre des Forestiers Catholiques

Feu Sinaï Dessert, décédé à St-Ambroise de Kildare, l'automne dernier était membre de la Cour St-Barthélemy, No 249 des Forestiers Catholiques, et, comme tel était porteur d'une police de \$1000.00.

Le règlement de la réclamation qu'avait la succession contre l'Ordre fut facile à faire. M. Hercule Dudaime, l'exécuteur testamentaire n'eut qu'à produire le certificat requis, et un chèque de \$1000.00 lui fut de suite envoyé, dont \$333.33 payables à la veuve, et \$666.67 payables à Antonio et Adelbert Dessert, ses fils.

Voici la lettre que MM. les officiers de la Cour St-Barthélemy, No 249 de l'Ordre des Forestiers Catholiques ont reçue et que nous publions avec plaisir.

Je m'empresse de vous remercier pour la manière prompt et diligente avec laquelle l'Ordre des Forestiers Catholiques auquel appartenait feu Sinaï Dessert, a payé la police dont il était porteur dans cette société.

Je reconnais avec plaisir avoir reçu de l'Ordre par votre entremise la somme de \$1000.00 montant de la police; 20. \$300.00 pour frais d'enterrement et de dernière maladie.

Une société de secours mutuels qui fait si ponctuellement les choses, mérite d'être encouragée.

HERCULE DUDEMAINE, Exécuteur testamentaire et Tuteur aux mineurs Dessert.

LE SECRET DE LA SANTE Est un sang pur, riche, rouge et des nerfs forts.

Vous pouvez toujours reconnaître les hommes et les femmes anémiques. Ils sont pâles, faibles et languissants; ils sont victimes de maux de tête et de dos, ils se fatiguent aisément et ont toujours de l'aversion pour l'exercice. Ils ne peuvent manger ou ils ne digèrent pas ce qu'ils prennent. Leurs nerfs affaiblis les empêchent de dormir; leur caractère est irritable; leur vitalité nulle. Et tout cela est le fruit d'un sang impur et de nerfs faibles. Vous pouvez promptement chasser l'anémie en enrichissant votre sang et en tonifiant vos nerfs avec les Pilules Roses de Dr Williams. Elles produisent un bon appétit, un sommeil sain, des dispositions à la gaieté et une santé parfaite. Elles sont incomparablement le plus grand remède vivifiant que la science ait encore découvert. Par tout l'univers, des gens reconnaissants affirment la vérité de ses déclarations. Melle A. M. Tuckey, Oxdrift, Ont., dit: "J'ignore ce que je serais devenue sans les Pilules Roses de Dr Williams. Mon sang paraissait avoir été changé en eau et je souffrais de maux de tête, vertige et prostration générale. Eventuellement, je devins si faible que je pouvais à peine circuler. J'essayai plusieurs remèdes, mais ils ne me firent aucun bien. On me conseilla alors d'essayer les Pilules Roses de Dr Williams, et bientôt je commençai à éprouver un grand bien de leur emploi et après les avoir prises pendant quelques semaines, toute mon ancienne force et ma santé revinrent."

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent à expérimenter avec d'autres remèdes quand les Pilules Roses de Dr Williams vous mettront sûrement bien. Vous pouvez les avoir chez n'importe quel marchand de remède, ou franco par la poste, à 50c la boîte, ou six boîtes pour \$2.50, en écrivant directement à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

COLLEGE JOLLETTE RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES

Les membres de la fanfare du Collège Joliette ont appris avec regret la mort du vénéré père de leur confrère et ami M. Camille Bonin. Aussi se sont-ils réunis dans leur salle d'exercice sous la présidence du Rév. F. Ph. Dubé, C. S. V., leur directeur, et d'une voix unanime ont adopté les résolutions suivantes.

Proposé par M. Wilfrid Gaudet, secondé par MM. Charles Gervais et Cuthbert Fafard:

Que les membres de cette fanfare offrent leurs plus sincères condoléances à leur confrère et ami M. Camille Bonin, dans le malheur qui vient de le frapper, ainsi qu'au Rév. F. Jos. Bonin C. S. V., qui fut un des membres les plus zélés de notre cercle musical et par suite nous rendit les services les plus signalés.

Que nous offrons de tout cœur nos plus vives sympathies à la famille entière plongée dans le deuil et la tristesse par la mort d'un père bien-aimé.

Que copies des présentes soient adressées à la presse pour publication ainsi qu'à la famille éplorée.

WILFRID GAUDET, Secrétaire.

FEU P. P. DENIS, Sulpicien M. l'abbé Pierre Paul Denis, prêtre de la compagnie de Saint-Sulpice est mort avant-hier, à l'âge de 82 ans, au collège Saint-Charles, près de Baltimore. En 1859, il fut nommé à la paroisse de Notre-Dame de Montréal. En 1883, il fut nommé directeur du collège Saint-Charles.

M. Oscar Majeau, fils de M. Onésime Majeau, a été trouvé mort sous une charge de bois dans une des côtes de St-Julienne. Quand MM. Thoinin, Bellehermain et Bédard, trouvèrent le cadavre il était déjà froid. Voici comment on suppose que l'accident a dû arriver.

M. Majeau était parti seul le matin avec trois voitures. En revenant du bois dans une côte abrupte la première charge versa en travers de la route.

M. Majeau voulut probablement aller arrêter le second cheval en arrière, le pied lui manqua et cette seconde charge lui passa sur le corps.

Quand on a trouvé M. Majeau on alla mander en toute hâte M. le Docteur Bissonnette, M. P. P., lequel étant chez lui, fut vite rendu sur les lieux. Il constata la mort et fit transporter le cadavre à la demeure du défunt. C'est un bien déplorable accident, car M. Majeau était un citoyen aimé et respecté de tous.

Frappé si brusquement par la mort à la fleur de l'âge il n'avait que 30 ans il laisse pour pleurer sa perte quatre enfants en bas âge et une jeune femme inconsolable. Ses funérailles ont eu lieu lundi le 2 mars.

MARIAGE FASHIONABLE A ST-ESPRIT Le 23 février, M. Hermas Perreault, fils de M. Jos. Perreault, rentier, conduisit à l'autel Melle Marie-Louise Charbonneau, fille de M. Albéric Charbonneau, syndic de notre nouvelle église. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Révérend J. W. Perreault, vicaire à Berthierville, frère du marié.

La cérémonie du mariage fut célébrée avec grande pompe dans la chapelle du couvent de St-Anne. Une touchante allocution fut prononcée par le Révérend M. Perreault.

Ses paroles persuasives nous rappellèrent avec éloquence l'importance de ce sacrement établi par Dieu lui-même et les grâces qui sont attachées.

Après la messelle y eût dîner chez le père de la mariée. Au nombre des 75 convives nous avons surtout remarqué, les Révères MM. J. O. Dubois, curé de la paroisse, F. X. Lafrance, vicaire, J. H. Perreault, M. le Dr Lamarche, de Montréal, M. Arthur Forest, de Jackman, E. U. Joseph, Beaudry, marchand, etc., etc. Des nombreux et précieux cadeaux offerts aux nouveaux mariés, signalons: Un crucifix de grande valeur présenté par le Rév. Arthur Forest, de Jackman; une statue de la Ste-Vierge, par Mde Cyrille Forest; un set de table, Mme A. Lafortune; une corbeille, par Mme D. Beaudry; set à limonade, par M. A. Charbonneau; set de table par Mme A. Lamarche; set pour fruit, par Delle A. Charbonneau; deux boîtes à bijoux, par O. Gareau, et plusieurs autres cadeaux dont la liste serait trop longue à énumérer.

Les nouveaux mariés sont partis pour un voyage de noces. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES Extrait des minutes d'une assemblée du Conseil de la ville de Joliette tenue en l'Hôtel de Ville, jeudi, le vingt-six février mil neuf cent trois.

M. le conseiller Leprohon, secondé par M. le conseiller Rivard, propose:

Que le conseil a appris avec un sincère chagrin la mort de M. Zéphirin Tellier, bourgeois de la paroisse de Ste-Mélanie, décédé dimanche, le 22 février dernier, le père de Son Honneur le maire de cette ville, M. J. M. Tellier, C. R., M. P. P.

Que ce conseil désire reconnaître que le vénérable défunt a possédé durant toute sa vie l'estime et le respect de ses compatriotes par sa conduite sage et prudente, par sa haute intégrité et son grand sens des affaires.

Que les membres de ce conseil désirent témoigner à leur collègue et président, M. J. M. Tellier, leurs sympathiques condoléances pour la perte qu'il vient de faire.

Triste accident arrivé à Ste-Julienne à un citoyen du St-Esprit

M. Oscar Majeau, fils de M. Onésime Majeau, a été trouvé mort sous une charge de bois dans une des côtes de St-Jul

Feuilleton de L'ETOILE DU NORD. No 23

LA MAIN INVISIBLE

(Episode de l'invasion de 1814)

(Suite)

XIV

LA CONCIERGE

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

Il se demanda ensuite quel chef d'accusation avait motivé son arrestation.

la Tournele. Elle fut bâtie dans le jardin du roi appelé le "Grand-Préau". Son nom figure pour la première fois sur les registres de la Tournele, le 23 décembre 1391.

Les constructions du seizième siècle ne sont remarquables que par leur irrégularité; elles forment la partie supérieure du côté septentrional de l'enceinte adossée au quai.

Le directeur habite l'ancienne tour de "César" ou de "Montgomery". Cette tour, autrefois, n'avait aucune ouverture sur le quai.

Le Préau, où les prisonniers peuvent, à certaines heures déterminées, se promener et respirer un air pur, forme un parallélogramme de 55 à 60 mètres de longueur sur 20 de largeur.

A côté du Préau, on remarque une salle qui sert de parloir aux prisonniers politiques pendant le jour et de corps de garde pendant la nuit.

C'est à la Conciergerie que fut enlevé le fameux protestant Montgommery, qui a donné son nom à la tour appelée jusqu'aujourd'hui bien récompensé, car je suis forte, gaie, mon teint est bien meilleur, j'emgrassis beaucoup et je suis tout à fait bien portante.

Encore une fois, Messieurs, je suis on ne peut plus satisfaite de votre traitement. Je bénis le jour où je suis allée vous consulter, je vous remercie des soins et des encouragements que vous m'avez donnés et je vous assure que je me souviendrai toujours de ce que je dois à la Cie Chimique Franco-Américaine et à son remède vraiment merveilleux.

Que de peines et de douleurs, de soupirs et de larmes!

La joie ne pénètre jamais dans cette demeure.

C'est à la porte seulement qu'on retrouve le bonheur et la liberté.

Pendant deux jours, Aubert resta seul en face de sa douleur.

Le gauchetier, insensible à ses supplications, au lieu de répondre à ses questions, l'accablait d'injures.

Que faire lorsqu'on est privé de sa liberté?

Cependant les bruits du dehors parvenaient jusqu'à lui, bien affaiblis, il est vrai, mais enfin il les percevait.

La prison elle-même se ressentait des agitations de la ville.

—Qui règne maintenant aux Tuileries? se demandait Aubert.

Les Bourbons sont-ils remontés sur le trône de leurs pères?

L'aigle qui a plané sur le monde entier, a-t-il repris son vol audacieux ou est-il enchaîné?

Il lui était impossible de résoudre ces questions.

Ce fut en vain que, pendant ces deux jours, Aubert demanda à être interrogé.

Le juge d'instruction à trop d'occupations; telle fut la réponse qui lui fut faite chaque fois avec aigreur.

En effet, le juge, qui était une créature du préfet de police, s'occupait avec son patron à ourdir les trames qui devaient sauvegarder leurs positions.

Pendant ce temps-là, Aubert, leur victime, souffrait en prison.

Aubert pensait aussi à Vandreck, qu'il avait laissé avec de la nourriture pour vingt-quatre heures seulement.

Déjà trois jours s'étaient écoulés, Vandreck devait souffrir de faim.

Il était urgent de prendre une résolution, mais laquelle?

Comment lui faire parvenir des provisions sans découvrir sa retraite?

Découvrir sa retraite, c'était se condamner.

Garder le silence était infâme.

Il allait prendre une résolution héroïque, lorsque la porte du cachot s'ouvrit.

Deux gendarmes apparurent sur le seuil.

Instinctivement, Aubert fut effrayé.

Mais il se remit bientôt et demanda avec calme au gendarme qui lui intimait l'ordre de le suivre: —Où me conduisez-vous? —Chez M. le juge d'instruction. —Eh bien! se dit-il. —Tout lui semblait préférable à la perplexité dans laquelle il vivait.

Melle Exilda Malo, dit ce que les Pilules Rouges et les Tablettes Purgatives ont fait pour elle:



"Les Pilules Rouges surpassent en efficacité tous les autres remèdes que mes parents m'ont donnés. Avant d'en faire usage je n'avais connu que la souffrance, puisque ma maladie datait depuis quatre ans. J'avais des maux de tête, des palpitations de cœur. Trois médecins avaient essayé de me guérir, mais sans résultat; ce n'est qu'en prenant les Pilules Rouges que les maux qui me faisaient souffrir disparurent, que je devins régulière et en parfaite santé."

"J'ai aussi pris les Tablettes Purgatives pour mes intestins et elles me firent un grand bien."

MELLE EXILDA MALO, 46 Woldo St., Providence, R. I.

Nous publions au long la lettre reçue de Mademoiselle Gingras, et nous en conseillons la lecture à toutes les Femmes malades:



"Messieurs les Médecins Spécialistes: J'ai mille et mille remerciements à vous offrir pour vos bons soins. Je crois réellement que vos Pilules Rouges font des miracles; pour ma part, je puis les recommander et c'est ce que je fais tous les jours, car je suis très étonnée de ce que j'ai obtenu de leur usage. Lorsque j'ai commencé à les employer il y avait dix-huit ans que je souffrais de dyspepsie, de dysenterie, d'irrégularités et d'une foule d'autres symptômes qui s'augmentaient avec mon état de faiblesse. A différentes reprises je me suis fait soigner, mais n'obtenant aucun soulagement, je me suis adressée à vous. J'étais alors bien faible, et j'étais si malade que je n'avais presque pas d'espoir de recouvrer la santé. Cependant, vous vous rappelez que je vous ai soumis mon cas avec beaucoup de détails; je voulais dans la suite être capable de me rendre le témoignage de n'avoir rien négligé pour mon salut. J'ai été très attentive à suivre votre traitement et vos nombreux avis, et au bout de quelques semaines j'ai senti que j'avais un peu plus de vigueur. Le courage m'est revenu, l'espoir de me guérir m'a fait continuer vos remèdes, et ma persévérance est aujourd'hui bien récompensée, car je suis forte, gaie, mon teint est bien meilleur, j'emgrassis beaucoup et je suis tout à fait bien portante."

Je ne me gêne aucunement de dire que je suis parfaitement guérie et je me fais un plaisir de vous faire connaître à tous ceux qui s'étonnent d'un si grand changement dans ma santé. Encore une fois, Messieurs, je suis on ne peut plus satisfaite de votre traitement. Je bénis le jour où je suis allée vous consulter, je vous remercie des soins et des encouragements que vous m'avez donnés et je vous assure que je me souviendrai toujours de ce que je dois à la Cie Chimique Franco-Américaine et à son remède vraiment merveilleux. Veuillez me croire, votre très reconnaissante,

MELLE EUGENIE GINGRAS, 60 St-Dominique, Québec.

Les Pilules Rouges ne sont que pour les Femmes.

Les Pilules Rouges ne sont que pour les femmes; étant spécialement adaptées à la constitution des personnes du sexe, elles ne manquent jamais de guérir les maux dont elles souffrent, comme le "beau mal," les symptômes du retour de l'âge, les dérangements, les irrégularités, les hémorragies, les troubles de la gestation; elles soulagent aussi les douleurs de l'enfantement et donnent aux mères la force de bien nourrir leurs enfants. En guérissant ainsi les différentes maladies de matrice auxquelles les femmes sont exposées, elles soulagent conséquemment les maux de tête et d'estomac, les douleurs de côtes et de reins et enfin toutes les autres souffrances qui sont la séquence naturelle de ces maladies.

Les femmes qui souffrent de constipation devront prendre, en même temps que les Pilules Rouges, les Tablettes Purgatives qui sont, comme les premières, manufacturées par la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

Les consultations données au No. 274 rue St-Denis, Montréal, par les Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine, sont absolument gratuites. Ces messieurs donnent aussi des consultations gratuites, par lettres, aux femmes malades qui, ne pouvant se rendre à leurs bureaux, veulent bien leur écrire et leur dire ce qui les inquiète.

Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte, et les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine ne donnent jamais de consultations en dehors de leurs bureaux.

Fac-simile de la boîte des Pilules Rouges.



Le papier de l'enveloppe est blanc, imprimé en rouge.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 St-Denis, Montréal.

Pour guérir la dyspepsie et les troubles de la digestion chez les hommes, les Pilules Moro ne peuvent être surpassées.

Voici ce que disent d'elles MM. Ernest Fortin, de Chambord, Qué., et Joachim Charpentier, Salmon Falls, N. H.

"J'ai souffert pendant longtemps d'indigestion et de douleurs aux reins. J'ai persisté à travailler autant que j'ai pu, mais à la fin mon mal augmenta tellement que j'ai dû laisser mon ouvrage pour plusieurs semaines, je pouvais à peine marcher. J'ai alors écrit aux Médecins de la Compagnie Médicale Moro; j'avais grande confiance en eux parce qu'ils avaient déjà soigné mon petit garçon et l'avaient complètement rétabli. J'ai donc suivi fidèlement les conseils qu'ils me donnèrent; sur leur avis, je me suis procuré les Pilules Moro, et il ne s'était pas écoulé une semaine depuis le commencement du traitement que je me sentais beaucoup mieux. Sept boîtes de Pilules Moro ont suffi pour rétablir parfaitement mes forces, faire cesser mes douleurs. J'ai aujourd'hui repris mon ouvrage, je le fais facilement, sans effort et sans fatigue et je me trouve très heureux. Ma maladie était assez grave, car trois médecins que j'avais consultés ne m'avaient fait aucun bien. Après cela on s'étonnera peut-être que sept boîtes seulement de Pilules Moro aient pu me guérir; cependant ma guérison est bien réelle et ce que je dis n'est autre chose que la vérité. Les Pilules Moro se recommandent donc d'elles-mêmes et leurs effets merveilleux dans un grand nombre de cas graves en font le remède le plus puissant et le plus sûr pour les hommes malades."



ERNEST FORTIN, forgeron, Chambord, Co. Lac St-Jean, Qué.

"J'ai souffert pendant deux ans de la dyspepsie; j'étais bien faible et je me sentais toujours fatigué et abattu. Les Pilules Moro que j'ai prises pendant six mois, ont rendu à ma constitution la vigueur et l'agilité de mon âge et ont complètement restauré mon estomac. Je n'ai que quinze ans; il serait téméraire à un jeune garçon comme moi d'oser donner des conseils et de recommander tout spécialement une médecine à des pères de familles, mais je puis dire cependant que les Pilules Moro sont bien bonnes et que si je suis en santé aujourd'hui, c'est grâce à elles."



JOACHIM CHARPENTIER, Salmon Falls, N. H.

Les Pilules Moro ne sont que pour les Hommes.

Les Pilules Moro s'adressent à toutes les affections qui sont l'apanage de l'homme et leur triomphe est surtout dans les maladies rebelles à tout traitement. Elles sont un réparateur du sang, un restaurateur de l'estomac et de la nutrition, et leur emploi peut être indifféremment continué sans aucun danger et avec le plus grand succès, par les hommes faibles ou souffrants. Elles s'assimilent aisément, sont tolérées par les plus difficiles, et sous leur influence on voit le rapide développement des forces, la disparition des maladies et l'accroissement de la santé générale.

Les Pilules Moro guérissent à coup sûr les "efforts," le mal de rognons, les maux de tête, les affections de la vessie, la gravelle, le rhumatisme et les névralgies, les scrofuls, le manque d'appétit, la mauvaise digestion, la dyspepsie, la constipation et toutes les autres maladies si fréquentes chez les hommes.

Elles sont aussi un spécifique de l'atonie et de la faiblesse des organes sexuels, les touffent lorsqu'ils sont prématurément frappés d'impuissance et les mettent en état de remplir les fonctions si importantes de la procréation. Elles groupent sous une forme agréable et sous un petit volume tous les agents capables de restaurer les forces. Les nerfs débilités et inactifs retrouvent en elles toute la puissance énergétique de la jeunesse. Innocuité absolue, résultats curatifs, prompts et complets, que faut-il de plus pour assurer le succès durable d'une merveilleuse médication qui a guéri tant d'hommes souffrants.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent, à leurs bureaux, au No. 1724 rue Ste-Catherine, Montréal, des consultations gratuites sur toutes les maladies dont les hommes peuvent souffrir. Ils donnent aussi des consultations par lettres, et de meurtent au loin peuvent écrire et faire une description des symptômes qu'ils endurent pour recevoir par le retour de la maille des conseils et des avis qui les conduiront à la santé. Les Pilules Moro se vendent 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50. Si votre marchand ne les tient pas nous vous les enverrons sur réception du prix. 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50.



Le papier de l'enveloppe est blanc, imprimé en bleu.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 1724 rue Ste-Catherine, Montréal.

H. TRESTER

Marchand à Commission Et agent de Manufactures de Gélatine de toute espèce, remplaçant la colle de poisson avec une économie de plus de 200%.

GELATINE

surfini blanche et rose, sans odeur pour gelées crémes, blancs mangiers et pour la clarification de vins blancs et rouges, eaux de vie, bières et autres liquides. Pour la conservation des viandes fraîches et du gibier. Pour les apprêts d'étouffés, telles que soies, gaze, ainsi que mousseline, mérinos, coton orsandy, etc. etc. Pour la préparation de chapeaux de paille, de fleurs artificielles du cartonage fin etc. etc. Pour la préparation des futailles à esprit etc. etc. Manufacturé par SCHILL & SELACHER STUTTGARD. Représenté par H. TRESTER, 253-255 Rue St. Paul MONTREAL. 3juil 1902 140

B. A. LEPRONON & CIE.,

Marchands-Tailleurs 1658 Rue NOTRE-DAME MONTREAL. A. RESTHER. B. A. LEPRONON. Téléphone Main 2180.

LUNETTES! LUNETTES!

EST A LA Pharmacie Joliette, 35 RUE NOTRE-DAME, Porte voisine de l'Hôtel de Canada

QUE VOUS TROUVEREZ LES MEILLEURES LUNETTES. L'examen est fait gratuitement par PHILIAS THERIAULT, Opticien-Diplômé Et les verres sont garantis.

THEO. DAoust

ARCHITECTE D'Edifices Religieux et Publics Membre A. A. P. Q. 103 ST-FRS. XAVIER, MONTREAL, P. Q.

Maladies Intimes.

Grand nombre de malades ont une répugnance bien naturelle à dire la nature de leur mal. Les maladies particulières aux femmes comptent principalement au nombre de ces affections. La jeune fille, l'épouse, la mère, n'aiment pas à en faire l'aveu, pas même au médecin de la famille. Le Dr J. Larivière, l'inventeur renommé du "Régulateur de la Santé de la femme" "Female Plasters" a prévu ce cas. Il envoie sur demande une liste de questions imprimées et la malade peut aussi suivre un traitement scientifique tout en gardant le secret des maladies. Les fameux spécifiques du Dr Larivière sont reconnus pour leur efficacité infaillible chez la femme. Ils soulagent instantanément et donnent la guérison radicale dans le plus bref délai. Les médecins les recommandent et des milliers de certificats attestent leurs meilleurs propriétés. Prix respectifs dans les principales pharmacies, \$1.00 et 25cts ou écrivez au Dr Larivière, Manville, R. I.

Cachets du Dr Fred Demers

CONTRE LE MAL DE TÊTE Leurs effets sont d'une efficacité merveilleuse contre tous les maux de tête, migraine, névralgie, fièvre ou grippe. Exigez le nom sur chaque cachet. En vente partout Dépôt: 1157 St-Laurent, Montréal. 27fé14

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE Biscuits de Toutes Sortes CONFISEUR EPICERIE GENERALE (En gros seulement) No 54 Rue St-Charles Borromeo, JOLIETTE, P. Q. Téléphone No 15. M. L. Z. Magnan desire remercier bien sincèrement le public en général pour l'encouragement constant que son établissement a reçu depuis sa fondation. M. Magnan tient aussi à informer ses pratiques et le public qu'il continuera sa manufacture de biscuits de toutes sortes et sa confiserie au même endroit. Son assortiment augmente chaque jour et ses articles sont de première classe. M. Magnan tient de plus un fonds général et complet d'épicerie de premier choix et les marchands de la ville et de la campagne trouveront des avantages réels en allant faire leurs achats à son établissement. Les prix seront les mêmes et aussi bas que ceux de Montréal. Service prompt et poli; attention immédiate; ordres remplis et expédiés sans retard. Envoyez une fois et vous serez si bien servis que vous y reviendrez toujours.

"LA FONCIERE"

Compagnie d'Assurance Mutuelle Contre le Feu J. O. Gareau, Président. J. L. H. Marcl, Inspecteur-Général. Bureau Principal, 68 rue St-Jacques, MONTREAL. LA FONCIERE est incorporée d'après les lois de la province de Québec, et opère sous le contrôle du gouvernement. En assurant dans cette compagnie, l'on épargnera de 20 p. c. à 30 p. c. sur les taux d'assurance, et l'on encouragera une compagnie essentiellement canadienne, gardant ses capitaux dans la province. J. O. LAVOIE, Agent 42 RUE MANSEAU, JOLIETTE. 3juil 140

VOICI LE PRINTEMPS

et à la campagne le temps des travaux en teinture, — que les femmes qui ont à teindre y voient des avantages. Mais quelle teinture faut-il acheter? Il n'y a pas à choisir les TEINTURES ELECTRIQUES seules, doivent être employées pour ces sortes de travaux. 5-19

(A continuer)